

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 DECEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

M. ROULET Pascal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.  
M. GALABERT Vivian pouvoir à M. COUDERC Patrick.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
M. JEANNE Vincent.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

**2025.64 OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agglomération d'Agen au titre de la cohésion sociale.**

**VOTE : 24 Pour.**

**I - Exposé des motifs :**

Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie au sein de notre commune, il est apparu essentiel de développer des espaces publics répondant aux besoins variés et croissants des habitants de tous âges dans un quartier en fort développement : celui de saint Ferréol. Une concertation a été organisée avec les habitants qui ont exprimé ainsi leurs attentes. Les projets présentés sont conformes aux souhaits de la population, tout âge confondu.

La commune propose ainsi aux familles de disposer de deux parcs : l'un à proximité immédiate de l'école de Saint Ferréol (Parc les calèches), l'autre au sein du quartier situé dans la zone d'aménagement concertée appelée « écoquartier », Les deux parcs comprennent des aménagements ludiques et sportifs associés à des parcs arborés, favorisant la biodiversité locale et créant un véritable lieu de vie intergénérationnel.

Ces espaces visent à créer des opportunités de rencontres, d'échanges fréquents et informels entre générations, ouvrant ainsi la voie à un véritable vivre-ensemble. En voici quelques exemples liés aux aménagements :

- L'aménagement d'un boulo-drome, parfaitement adapté aux pratiques traditionnelles appréciées par les seniors, encouragera le développement d'activités ludiques et sociales
- La disposition de tables de pique-nique réparties dans des zones stratégiques du parc offrira un cadre privilégié pour partager des repas en plein air, organiser des moments conviviaux familiaux et encourager les liens sociaux.
- Afin d'assurer un cadre apaisant, des zones calmes et ombragées, aménagées avec des plantations d'arbres offrant fraîcheur et répit, seront dédiées à la détente, aux échanges dans un environnement serein. Ces espaces sont conçus pour être accessibles et confortables, assurant un équilibre entre intimité et sociabilité.
- Par ailleurs, la valorisation des espaces verts et de la biodiversité contribuera à améliorer l'environnement (régulation thermique locale) et offrira un cadre de vie agréable, propice à la découverte et à la sensibilisation environnementale.

Les travaux, les installations techniques ainsi que les plantations prévues : 120 arbres, vivaces, plantes aromatiques, création d'un espace paysagé avec la plantation d'arbres et d'arbustes, réalisation d'un boulo-drome, pose de mobiliers (bancs, tables, fontaine,) seront achevés en décembre 2025.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du régime d'aide « actions de de cohésion sociale » portées par l'Agglomération d'Agen.

Aussi, il vous est proposé de solliciter l'Agglomération d'Agen pour une subvention d'investissement en lien avec le régime d'aide visant « la promotion, la responsabilisation et l'appropriation du territoire par ses résidents » selon le plan de financement ci-dessous :

N°	INTITULE du Projet	I / F	TERRITOIRE concerné	COÛT TOTAL du Projet en €	MONTANT demandé à la Politique de la Ville en €
1	Aménagements de parcs Ecoquartier et Les calèches	I	Bon Encontre	77 341 €	15 469 €

Le solde du cout des aménagements est intégralement à la charge de la Commune en autofinancement.

## II - Considérants et références juridiques :

Vu l'exposé ci-dessus,

Vu la compétence « cohésion sociale » de l'Agglomération d'Agen,

Il vous est proposé, chers collègues,

- d'approuver le plan de financement ci-dessous dont le détail est joint en **ANNEXE n°7 bis**.

N°	INTITULE du Projet	I / F	TERRITOIRE concerné	COÛT TOTAL du Projet en €	MONTANT demandé à la Politique de la Ville en €
1	Aménagements de parcs Ecoquartier et Les calèches	I	Bon Rencontre	77 341 €	15 469 €

Le solde du cout des aménagements est intégralement à la charge de la Commune en autofinancement.

- de solliciter une subvention auprès de l'Agglomération d'Agen d'un montant de 15 469 €,
- d'autoriser Mme le maire à signer la convention relative à ladite demande de subvention telle que présentée en ANNEXE n° 7.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement comme ci-dessus présenté. Le solde du cout des aménagements est intégralement à la charge de la Commune en autofinancement.

**DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agglomération d'Agen d'un montant de 15 469 €,

**AUTORISE** Madame le maire à signer la convention relative à ladite demande de subvention telle que présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de  
deux mois à compter des formalités de  
publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le *19 décembre 2025*

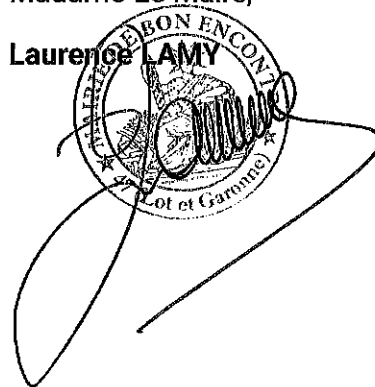
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**

La secrétaire de séance,

**Isabelle FERRAND**



*Ferrand*

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20251217-2025642-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025